

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008809453	1ere Gachée: 10:10 (1) Date: 30/07/2026 ROG230726115350					
client: 410282 chantier: 028201	BOTTE FONDATIONS			ZAC DU PETIT LE ROY 5 RUE ERNEST FLAMMARION 94150		
	CH6454/DA0166905-CHU			4 rue Fernand Cerveaux 06.52.20.01.54 51100 Reims		
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 	température:	
10:16				00:00		vitesse du vent: validité:
code Béton		désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7) Dmax
NJB304A375		BPS		XF1	CL 0,40	S4 20
ciment(type et classe) CEMII B-LI 42.5R CE CP2 NCEMII B-LI 42.5R			Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C30/37	
appellation commerciale C30/37 XF1 S4 Dm20 CEM2 375						
Propriétés particulières spécifiées						
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION			PRE 5480/4700 5480/4700 RP ISORETARD 2018		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur: signature:						

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1